



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question David Bonny / Violaine Cotting-Chardonnens
Emplois et offices postaux en danger dans le canton de Fribourg

2017-CE-78

I. Question

Par le biais de la présente demande, le Conseil d'Etat est invité à donner des renseignements sur la question suivante :

Récemment, La Poste a annoncé des économies d'environ 30 % (!) d'ici 2020.

La Poste poursuit sa restructuration en mettant à la trappe de nombreux emplois et fermant de multiples offices postaux au grand dam des Fribourgeoises et des Fribourgeois.

Pour économiser et ainsi augmenter ses bénéfices, la Poste n'hésite plus à placer ses services dans des agences postales avec des employés mal rétribués.

Les réactions de défiance et d'énervement vis-à-vis de la direction de La Poste se font entendre ici et dans toute la Suisse par de nombreuses interventions politiques et publiques.

Les citoyennes et les citoyens sont excédés de l'attitude de la direction.

Aujourd'hui, il s'agit d'être proactif et non de nous retrouver tout bientôt sur le fait accompli.

Pour cette raison, nous demandons au Conseil d'Etat :

1. Est-il en contact avec la direction de La Poste pour discuter de la situation dans le canton de Fribourg ?
2. Qu'en est-il de la situation des emplois et des offices postaux qui existent encore dans le canton ? Y a-t-il des menaces sérieuses sur les emplois et les offices postaux ? Si oui, quels offices postaux ?
3. De quelle manière le Conseil d'Etat agit-il pour maintenir les emplois et les offices postaux dans notre canton ?

30 mars 2017

II. Réponse du Conseil d'Etat

A titre préliminaire, le Conseil d'Etat tient à souligner qu'il partage l'inquiétude des députés Bonny et Cotting-Chardonnens. Il se montre extrêmement sensible à la stratégie globale envisagée par La Poste, en particulier s'agissant du maintien du Service universel à la population qui est une obligation dictée par la Constitution fédérale. Il s'agit là d'un composant très important pour notre fédéralisme et l'égalité de traitement entre nos régions.

Cela étant dit, le Conseil d'Etat répond aux questions des députés comme suit :

1. Le Conseil d'Etat est-il en contact avec la direction de La Poste pour discuter de la situation dans le canton de Fribourg ?

Depuis plusieurs années déjà, la Délégation des affaires économiques du Conseil d'Etat, réunissant le Directeur FIN, le Directeur AEC et le Directeur EE, rencontre régulièrement des représentants de la Direction de La Poste, afin d'échanger des informations.

Lors de la rencontre du 30 janvier dernier, le Conseil d'Etat a réitéré son attachement au service universel. Le Conseil d'Etat part du principe que toutes les communes du territoire fribourgeois, quelles que soient leur taille et leur situation géographique, doivent se voir garanti l'accès aux services de la Poste. En outre, il a insisté sur les aspects touchant au maintien des emplois de La Poste dans le canton.

La délégation du Conseil d'Etat a également rendu attentif la Direction de La Poste au fait que Fribourg était un canton dynamique, en pleine croissance démographique. Aussi, celui-ci souhaite bénéficier d'un traitement égal par rapport à celui appliqué aux autres régions dans le cadre des changements envisagés.

2. Qu'en est-il de la situation des emplois et des offices postaux qui existent encore dans le canton ? Y a-t-il des menaces sérieuses sur les emplois et les offices postaux ? Si oui, quels offices postaux ?

Sur le plan national, la stratégie de La Poste prévoit de réduire le nombre d'offices postaux de 1400 aujourd'hui à 900 d'ici 2020. Parallèlement le nombre d'agences va augmenter de 800 à 1200. Les agences reprendront, à quelques exceptions près, les services fournis par les offices. Dans le canton, La Poste est passée de 77 offices de poste en 2013 à 64 aujourd'hui. Le nombre d'agences est passé de 22 en 2013 à 33.

Actuellement dans le canton de Fribourg 412 personnes travaillent dans le domaine des bureaux de poste et dans la vente. Une activité des collaborateurs de la Poste répartie sur 291 places de travail équivalent plein temps. Dans l'ensemble, La Poste emploie plus d'un millier de personnes dans le canton (1106 personnes au 31 décembre 2015).

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie de La Poste affectera sans aucun doute aussi le canton de Fribourg.

3. De quelle manière le Conseil d'Etat agit-il pour maintenir les emplois et les offices postaux dans notre canton ?

Le gouvernement tient à rappeler que si la Poste compte fermer ou transférer un office ou une agence, elle doit consulter les autorités compétentes des communes concernées et tenter de parvenir à un accord avec celles-ci. Si aucune entente n'est trouvée, la commune concernée peut saisir la Commission fédérale de la poste (PostCom) dans les 30 jours suivant la notification de la décision de la Poste.

Après examen, la PostCom émet une recommandation à l'attention de la Poste dans un délai de six mois. Finalement, celle-ci prend une décision définitive en tenant compte de la recommandation.

Quant au Conseil d'Etat, il devra rencontrer La Poste à une seconde reprise. A cette occasion, il insistera pour que ses revendications citées ci-avant soient respectées, sans toutefois entrer dans une négociation directe avec la Poste sur la transformation ou non de chaque office postal sis dans le canton.

Parallèlement, le 14 février dernier, le Conseil d'Etat a réitéré ces inquiétudes dans un courrier adressé à la Poste. Plus récemment, le Grand Conseil a refusé dans sa session de mai 2017 la motion des députés Sylvie Bonvin-Sansonnens et Simon Bischof. Cet instrument parlementaire demandait à ce que le canton de Fribourg exerce son droit d'initiative cantonale auprès de l'Assemblée fédérale, afin d'offrir la possibilité aux communes qui en ont la volonté de contribuer financièrement à la couverture d'un éventuel déficit du bureau de poste menacé de fermeture pour des raisons de rentabilité.

Le canton de Fribourg a également fait part de son point de vue via un courrier adressé le 31 mars à la Direction de La Poste par la Conférence des Chefs de Département de l'Economie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO), en relevant les éléments suivants : Maintien de la qualité du service pour les particuliers et les entreprises, inquiétude pour les pertes d'emplois, nécessité de négocier avec les communes, besoin de précision et questionnement sur l'ampleur et le rythme envisagé par la stratégie de La Poste.

Enfin une délégation de la Conférence des Chefs des Départements cantonaux de l'Economie Publique a été reçue par la commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats (CTT-E) l'après-midi du 11 mai 2017 à une audition sur le thème « La Poste Suisse SA ». Cette délégation est acquise au fait que le réseau postal doit s'adapter à l'évolution de son environnement, mais conclut que la politique d'information de la Poste à l'égard des communes reste déficiente. Elle demande notamment le maintien de l'offre de prestations de la Poste, le développement de points service, le maintien des emplois et des places de formation, la garantie de conditions de travail équivalentes et une meilleure intégration des aspects régionaux et prise en compte des plans directeurs cantonaux.

30 mai 2017